



**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du cinq avril deux mille dix-neuf, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.DELABARRE, M.GOUGEON, M.PETIT, Mme BRUN, M.SUEUR, Mme BONNEAU et Mme MOREL

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.FOGT ayant donné pouvoir à M.BUREAUX

Etaient absentes : Mme MONCHAUX et Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et les informe que le point relatif à la Mutuelle Nationale Territorial ne sera pas abordé faute d'informations nécessaires.

Monsieur le Maire explique ensuite que faute de crédits nécessaires pour le paiement des dernières factures du chapitre 011 « charges à caractère générale » et la régularisation des derniers prélèvements d'emprunt de 2018, il a pris deux arrêtés de virements de crédits (l'un pour le 011 et l'autre pour les emprunts) en vertu des L 2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le maire à prendre cette décision budgétaire relative aux articles 020 et 022 « dépenses imprévues d'investissement et dépenses imprévues de fonctionnement » dans les 21 premiers jours de l'année en cours et à en informer le Conseil Municipal. 14 000 € ont été virés du 022 au Chapitre 011 « charges à caractère général » et 766 € ont été virés et ventilés entre le 020, l'article 66111 (intérêts) et l'article 1641 (emprunts).

Il recueille ensuite l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 8 février 2019. Aucune modification de fond n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**COMPTE DE GESTION 2018 – délibération 20190412-132**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Teddy LEROUX, Receveur Principal, pour présenter le compte de gestion 2018 de la commune. Monsieur le Receveur remercie Monsieur le Maire et donne le détail du compte de gestion en précisant que les chiffres sont identiques à ceux du Compte Administratif 2018 de la commune :

Fonctionnement – Dépenses : 815 396.33€                      Fonctionnement- Recettes : 1 001 161.39€

Investissement – Dépenses : 237 288.11€                      Investissement – Recettes : 213 932.75€

Soit un excédent de fonctionnement de 185 765.06€ et un déficit d'investissement de 23 355.36€.

Monsieur le Receveur note une année budgétaire 2018 bien tenue. Monsieur le Maire propose de valider le compte de gestion 2018 de Monsieur le Receveur.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 de Monsieur le Receveur.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – délibération 20190412-133**

Monsieur le Receveur poursuit en présentant le Compte Administratif 2018 de la commune dont il rappelle l'exacte concordance avec le compte de gestion :

Fonctionnement – Dépenses : 815 396.33€                      Fonctionnement- Recettes : 1 001 161.39€

Investissement – Dépenses : 237 288.11€                      Investissement – Recettes : 213 932.75€

Soit un excédent de fonctionnement de 185 765.06€ et un déficit d'investissement de 23 355.36€.

M.HATCHUEL propose à l'assemblée de prendre lecture de la note budgétaire distribuée en début de séance expliquant tous les dépassements de crédits sur certains articles. Ils s'expliquent principalement par une importante quantité de matériel acheté pour entretenir la gendarmerie, un problème de consommation d'eau au niveau de l'école maternelle et l'intervention de la société Brunet-Lacheray sur le système de chauffage. M.HATCHUEL rappelle qu'en tout état de cause le budget est voté au chapitre et non à l'article et que les crédits votés au niveau du Budget Primitif 2018 n'ont pas été dépassés.

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme BRUN, doyenne de l'assemblée et sort de la salle des délibérations. Mme BRUN propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2018. Après délibérations, le Compte Administratif est validé à l'unanimité. Monsieur le Maire est invité à reprendre place. Mme BRUN l'informe du vote et lui cède la présidence. Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur confiance.

### **AFFECTATION DU RESULTAT - délibération 20190412-134**

Au regard des réalisations de l'année 2018, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 112 945€ à l'article 1068 en recette d'investissement, prélevés sur l'excédent de fonctionnement de 2018. Après délibérations, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **TAXES DIRECTES LOCALES - AFFECTATION DU RESULTAT - délibération 20190412-135**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de conserver les taux suivants : taxe d'habitation 15.53%, taxe foncière sur le bâti 31.91%, taxe foncière sur le non bâti 61.20%. Le produit attendu d'élève à 280 822€ pour 2019.

M.GOUGEON demande une baisse des impôts locaux au regard du transfert de la crèche qui a enlevé un poids financier sur la commune et de la fin de plusieurs emprunts. Monsieur le Maire lui répond qu'une baisse d'impôts pourrait sembler très démagogique à un an des élections municipales et qu'il est plus que nécessaire d'entretenir le patrimoine de la commune, notamment les logements que la commune loue aux particuliers. Monsieur le Receveur complète en expliquant que la récente situation financière de la commune a certes permis de sortir du réseau d'alerte de la Sous-Préfecture mais qu'elle mérite d'être consolidée sur l'année en cours.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal valident à la majorité la proposition de Monsieur le Maire. M.GOUGEON vote contre.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - délibération 20190412-136**

Monsieur le Maire poursuit en présentant le Budget Primitif 2019 de la commune équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 749 588€.

Fonctionnement – Dépenses et recettes : 1 183 372€

Investissement – Dépenses et recettes : 566 216€

Monsieur le Maire donne le détail de la section fonctionnement :

Dépenses	Chapitre 011 – charges à caractère générale : 272 880€
	Chapitre 012 – charges de personnel : 425 000€
	Chapitre 014 – atténuations de produits : 45 270€
	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 66 029€
	Chapitre 66 - charges financières : 30 898€
	Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 3 100€
	Chapitre 022 – dépenses imprévues : 59 030€
	Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : 281 165€
Recettes	Chapitre 013 – atténuation de charges : 2 500€
	Chapitre 70 – produits des services : 66 200€
	Chapitre 73 – impôts et taxes : 335 866€
	Chapitre 74 – dotations : 464 721€

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 118 000€

Monsieur le Maire présente ensuite la section d'investissement :

Dépenses Chapitre 16 – emprunts : 70 626€

Chapitre 020 – dépenses imprévues : 11 898€

Recettes Chapitre 13 – subventions d'investissement : 101 529€

Chapitre 10 – dotations : 70 577€

Chapitre 1068 – excédent de fonctionnement : 112 945€ (affectation du résultat)

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : 281 165€

Monsieur le Maire donne le détail des opérations d'investissement proposées pour l'année 2019 :

- achat de matériel informatique des écoles (16 703€) pour lequel une subvention de l'Etat de 6 959€ est attendue

- logements et locaux communaux (nouveau programme d'investissement) : 120 000€ pour la rénovation de la gendarmerie et des logements communaux

- travaux de voirie : 48 700€ dont la répartition sera débattue en Commission Voirie

- restructuration de la toiture de l'ancienne gendarmerie : 51 000€ (dont 46 000€ de restes à réaliser 2018 – soit 5 000€ de proposition nouvelle) et des subventions attendues à hauteur de 17 360€.

- restructuration de la toiture de l'école élémentaire : 110 098€ (dont 101 498€ de restes à réaliser 2018 – soit 8 600€ de proposition nouvelle) pour un montant total de subvention attendu de 34 855€

- équipements divers (nouveau camion benne, matériel de voirie, de cantine) : 29 000€

- pôles d'échanges : 29 651€ de restes à réaliser 2018 et 12 355€ de subvention attendue

- agence postale communale : 30 000€ de recettes pour le remboursement des travaux de création de l'agence

- travaux d'éclairage public : 35 575€ (dont 8 000€ de restes à réaliser 2018)

- mobilier du restaurant scolaire : 9 600€

M.GOUGEON intervient en posant la question de la pertinence d'être un bailleur social et de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer les toitures. Monsieur le Maire et M.HATCHUEL lui expliquent que la commune a tout intérêt à proposer des logements dont le loyer est modéré pour les foyers modestes. Monsieur le Receveur lui explique ensuite que le recours à l'emprunt risquerait de remettre la commune dans un taux d'endettement trop élevé et de la placer de nouveau dans le réseau d'alerte. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2019 et de l'autoriser à demander toutes les subventions nécessaires.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal valident à la majorité le Budget Primitif 2019 et l'autorisent à formuler toutes les demandes de subvention nécessaires. M.GOUGEON vote contre.

#### **DECISION D'ESTER EN JUSTICE - délibération 20190412-137**

Monsieur le Maire explique que la municipalité étudie la mise en vente la maison du cimetière, léguée en son temps par Mme BERTHET-BURLET. A cet effet, Maître ENARD-BAZIRE a été rencontrée en raison des modalités du legs qui empêchent de procéder à la vente. Maître ENARD-BAZIRE a conseillé de saisir directement le Tribunal de Grande Instance en présentant un dossier complet sur le bâtiment en lui-même (entretien, état actuel), sur l'impossibilité de la commune d'effectuer les travaux et la destination précise du fruit de la vente, à savoir, la toiture de l'école élémentaire afin de conserver le caractère altruiste du legs de Mme BERTHET-BURLET. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Maître ENARD-BAZIRE à ester en justice au nom de la commune et d'accepter le règlement des honoraires et les actes correspondants qui seraient prélevés aux articles 6226 et 6227 du Budget Primitif 2019.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du démarrage du diagnostic assainissement de la commune et qu'une réunion d'informations sera organisée courant juin par le syndicat d'eau et d'assainissement.

Sur interpellation de Mme BONNEAU, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cérémonie de remises des prix du concours des maisons fleuries sera prochainement organisée.

Monsieur le Maire invite ensuite les membres du Conseil Municipal à s'inscrire sur le tableau de présence au bureau de vote le 26 mai prochain à l'occasion des élections européennes.

A l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur participation et lève la séance à 22h39.